



Commission Locale de Développement Rural

BUDGET PARTICIPATIF

Un budget de 25.000 € dédié pour soutenir vos projets.

Le budget participatif, c'est quoi ?

L'objectif est de promouvoir la démocratie citoyenne en offrant la possibilité à tous de soumettre ses idées, de les mettre à exécution et de contribuer à la convivialité, la mobilité, l'environnement ou la transition énergétique.

Depuis 2020, ce sont 96.198,29 € qui ont été investis dans vos projets. En 2026 un budget de 25.000,€ vous est à nouveau réservé.

Qui peut répondre à l'appel ?

Tous les citoyens, associations, comités, clubs sportifs, mouvements de jeunesse ou entreprises de Malmedy.

Déroulement

29 mai 2026 : date limite de dépôt des projets.

Semaine 23 : le jury citoyen de sélection vérifie que les demandes répondent aux critères définis et priorisent les projets recevables. Les projets peuvent être financés en totalité ou en partie, selon l'éligibilité des montants demandés.

À quels critères doivent répondre les projets ?

- s'inscrire sur le territoire de la commune ;
- rencontrer l'intérêt général ;
- respecter l'ordre public et les valeurs de neutralité et de non-discrimination ;
- ne pas poursuivre de but lucratif individuel ;
- apporter une plus-value au territoire communal et toucher le plus grand nombre de citoyens ;
- avoir pour objectif l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des habitants ;
- relever des compétences communales ;
- être cohérent et compatible avec les réalisations en cours à Malmedy ;
- avoir un caractère durable (durée de vie, matériaux choisis...);
- porter sur l'achat de matériel ou la réalisation de petits travaux ;
- être réalisable si possible dans un délai de max. un an.

Les projets peuvent être financés en totalité ou en partie selon l'éligibilité des montants demandés.

Besoin d'aide pour élaborer votre dossier

Vous avez un projet mais ne savez pas encore comment l'articuler ?

Vous voulez vérifier qu'il rencontre bien les critères de sélection ?



Vous pouvez nous contacter via :
cldr@malmedy.be

Lien vers le dossier de candidature :
www.malmedy.be/ma-commune/transparence/budget-participatif



Les projets doivent être déposés pour le 29 mai 2026
auprès du **service des Finances** de la Ville de Malmedy place du Châtelet, 8 ou par mail cldr@malmedy.be

